



SOCIÉTÉ DE PATRONAGE
DES
PRISONNIERS LIBÉRÉS
DE BORDEAUX

RECONNUE
COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret en date du 13 juillet 1878

Siège social et Refuge : 97, rue Malbec

COMPTE RENDU DU 35^e EXERCICE
1908-1909

BORDEAUX
—
1910



12162
f9c83

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

PRISONNIERS LIBÉRÉS

DE BORDEAUX

RECONNUE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret en date du 13 juillet 1878



Siège social et Refuge : 97, rue Malbec

COMPTE RENDU DU 35^e EXERCICE

1908-1909

BORDEAUX

1910

ŒUVRE DES PRISONNIERS LIBÉRÉS

FONDÉE EN 1874

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BORDEAUX.

S. E. M^{sr} LE CARDINAL DONNET, Archevêque de Bordeaux.

S. G. M^{sr} DE LA BOUILLERIE, Coadjuteur.

MM. SILLIMAN (Ch.), *Président*.

VAUCHER, Président à la Cour, } *Vice-Présidents*.

GROSSARD (O.),

BALLANDE (L.), *Trésorier*.

COUVE (H.), *Secrétaire*.

Donateurs-Fondateurs :

MM. BAOUR (Ch.).
BAOUR et C^{ie}.
BALLANDE (L.).
BALLANDE (André).
M^{me} V^o BEDOURET.
M^{me} BRANDENBURG (Ch.).
MM. BRANDENBURG (Ch.).
BRANDENBURG (Albert).
CADILHON (G.).
CALVET (J.) et C^{ie}.
M^r CASTERA.
CORNOULS-HOULÈS (G.).
CRUSE (H.).
CRUSE (A.).
CRUSE (Ed.).
M^{me} V^o CRUSE (H.).
M^{me} V^o CRUSE (Ed.).
M^{me} V^o DUMONTEIL.
MM. ESCARRAGUEL (A.).
FAURE (Lucien).
FOSSE (H.).
FOSSE (Ch.).
GALTIÉ (J.).
GOUZIL neveu.
GROSSARD (O.).

MM. JOHNSTON (H.).
JOHNSTON (Nath.).
LAFARGUE (A.) et C^{ie}.
LALANDE (Armand).
LE QUELLEC (A. Casimir).
LE QUELLEC (Louis).
LUR-SALUCES (Marquis DE).
LUZE (Alfred DE).
LUZE (baron A. DE).
MARC MAUREL.
MESTREZAT (Paul).
PIGANEAU et Fils.
RÔDEL et Fils frères.
SAMAZEUILH et Fils.
SCHACHER (G.).
M^{me} V^o SCHYLER.
MM. SILLIMAN (Ch.).
SILLIMAN (G.).
M^{lle} SILLIMAN (Julie).
SYNDICAT DE LA BOUCHERIE
ET DE LA CHARCUTERIE.
MM. TAMPIER (L.).
TASTET et LAWTON.
TEYSSONNEAU (E.).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidents d'honneur :

S. E. M^{sr} LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

M. LE PRÉFET DE LA GIRONDE.

M. LE MAIRE DE BORDEAUX.

M. BÉRENGER, sénateur, membre de l'Institut, président de la Société générale pour le Patronage des libérés.

MM. LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL.

LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR D'APPEL.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL.

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE.

BALLANDE (André), négociant.

BERMOND (Adolphe), négociant.

BERTIN, avocat, conseiller général.

BOSC (Henri).

CALVÉ (Jules), président de Chambre à la Cour d'appel.

CARAGUEL, dir^r de la circonscription pénitentiaire de Bordeaux.

CHAVOIX, vice-président du Tribunal civil.

CLOUET (Vicomte Louis DE), rentier.

CRUSE (Hermann), négociant.

CRUSE (Roger), négociant.

DUPEUX (D^r), conseiller général.

ESCARRAGUEL (Arthur).

FOSSE (Ch.), négociant.

FRANÇOIS, avocat à la Cour d'appel.

LACARRIÈRE, vice-président du Conseil de préfecture.

LALANDE (Armand) fils, négociant.

LANDE (D^r), ancien maire de Bordeaux.

LAWTON (Ed.).

LÉON (Anselme), conseiller à la Cour d'appel.

LÉON (Louis-Adrien), ancien juge au Tribunal de commerce.

LESKA, ancien conseiller général de la Gironde.

LUNG (Gustave), négociant.

LUZE (Charles A. DE), négociant.

MARIN, conseiller à la Cour d'appel.

MATHIEU, pasteur.

MOLINIÉ (Francisque-G.).

PÉRIÉ (Georges), avocat, conseiller général.

RÔDEL (Henri), conseiller à la Cour d'appel.

TEYSSONNEAU (Émile), négociant.

Membre honoraire.

M. le D^r DEMONS, professeur à la Faculté de médecine.

Comité exécutif de la Société.

MM. J. CALVÉ *, *Président.*

Hermann CRUSE, *Vice-Président honoraire.*

Charles-A. DE LUZE, *Vice-Président.*

A. BALLANDE, *Trésorier.*

Henri RÖDEL, *Secrétaire général.*

Henri BOSC, *Secrétaire adjoint.*

CARAGUEL,

P. CHAVOIX,

Roger CRUSE,

Ch. FOSSE,

Anselme LÉON,

Gustave LUNG,

F.-G. MOLINIÉ,

} *Assesseurs.*

Service intérieur.

MM. A. CARON *, officier en retraite, *directeur honoraire.*

HAACK (lieutenant-colonel), (O. *), *directeur du Refuge.*

MAZERY, *surveillant comptable.*

Service médical.

MM. le D^r PERINGUEY *, *médecin principal.*

le D^r LAFOND-ORÉ, *médecin adjoint.*

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

PRISONNIERS LIBÉRÉS

DE BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du samedi 18 décembre 1909.

L'Assemblée générale de la Société de patronage des prisonniers libérés de Bordeaux a été tenue au Refuge, 97, rue Malbec, le samedi 18 décembre 1909, à deux heures, sous la présidence de M. J. Calvé, président de l'Œuvre, assisté de MM. Charles de Luze, vice-président; Rödel, secrétaire général; Bosc, secrétaire adjoint; F.-G. Molinié, A. Léon, G. Lung, Fosse, Roger Cruse, assesseurs.

M. le général Oudard, commandant le 18^e corps d'armée; M. Duréault, préfet de la Gironde; M. Eon, procureur général près la Cour d'appel; M. Bouche, maire de Bordeaux; M. Quercy, président du Tribunal civil; M. le président Desbonne, et diverses autres autorités, ainsi que plusieurs invités et membres du Conseil d'administration, s'étaient fait excuser.

De nombreux souscripteurs assistent à la séance, ainsi que plusieurs invités et quelques dames.

M. Calvé, président, ouvre la séance en prononçant une allocution au cours de laquelle il met en lumière les services rendus par l'Œuvre.

Il exprime les regrets qu'ont fait éprouver à la Société la mort de M. le président Marcillaud de Bussac et le départ de M. Mallecaze, directeur de

la circonscription pénitentiaire. Il souhaite la bienvenue à M. Caraguel, le nouveau directeur.

M. Rödel, secrétaire général, donne ensuite lecture de son rapport sur le fonctionnement de la Société pendant son 35^e exercice, allant du 1^{er} novembre 1908 au 31 octobre 1909.

M. Ballande, trésorier, étant absent, M. Léon le remplace. Il expose les mouvements de la caisse pendant le 35^e exercice, et fait connaître la situation financière de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire général,
Henri RÖDEL.

Allocution de M. Calvé, président.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Dès le début de cette séance annuelle, et avant que la justification vous en ait été fournie par le rapport détaillé de notre Secrétaire général, je ne crains pas d'affirmer que, durant son 35^e exercice clos le 31 octobre dernier, notre Société a, avec autant de zèle que de succès, continué à accomplir son œuvre de protection en faveur des prisonniers libérés.

Ce fut de tout temps, personne n'en doute, une tâche qui offrait de sérieuses difficultés et dont le succès ne pouvait être acquis qu'au prix de laborieux efforts; ces difficultés s'accroissent avec la criminalité dont les progrès sont un péril, chaque jour grandissant, pour l'ordre public et la sécurité sociale. La contagion du vice, de la corruption morale, des attentats les plus audacieux envers les personnes et leurs biens, s'étend dans des proportions justement alarmantes; des jeunes gens qui sont âgés de moins de dix-huit ans et n'ont, dès lors, pas encore atteint l'âge de leur majorité pénale, préfèrent à un acquittement suivi de leur détention de plusieurs années dans une maison de correction, une condamnation dont la flétrissure aura pour eux de plus graves conséquences, mais ne leur imposera qu'une incarcération de plus courte durée: c'est parmi les jeunes gens animés de telles dispositions que se recrutent les récidivistes contre lesquels il n'y a plus, pour la société, que la ressource des répressions sévères.

L'indulgence à leur égard ne peut, en effet, s'expliquer et produire de bons résultats, lorsque des condamnations multiples leur ont été infligées et que l'emprisonnement a cessé de leur inspirer une crainte salutaire. Nous ne saurions cependant oublier que, parfois, sous l'action éminemment bienfaisante d'hommes animés d'une confiance absolue dans l'effi-

cacité de leur protection, les pires récidivistes ont été ramenés au bien et se sont reclassés parmi les honnêtes gens; les *Annales du Patronage*, en France, nous en fournissent de mémorables exemples.

Quelle que soit la valeur de ces cas exceptionnels, c'est surtout au profit des « délinquants primaires » que s'appliquent utilement les mesures destinées, dans notre législation, à combattre la récidive; ces mesures, qui consistent principalement dans le bénéfice de la loi de sursis et dans un sage emploi de la libération conditionnelle, trouvent un précieux auxiliaire dans le Patronage. Cette institution fournit, en effet, un abri temporaire et du travail aux condamnés qui sortent de prison et leur procure ainsi les ressources sans lesquelles ils se trouveraient exposés aux plus funestes tentations. Protégés contre le désœuvrement et la misère, ils comprennent le danger des contacts pernicious qui ont souvent été la cause de leur faute et s'en tiennent résolument éloignés avec le souci d'exonérer leur passé, par la voie de la réhabilitation, de la condamnation dont il est entaché.

Ce n'est, il faut en convenir, qu'au prix d'efforts que ne décourage aucun insuccès, que nous parvenons à accomplir la tâche entreprise par notre Œuvre; des démarches incessantes peuvent seules ouvrir à nos patronnés l'accès de chantiers ou ateliers dans lesquels ils sont employés selon leurs aptitudes professionnelles; la plupart d'entre eux ne peuvent guère exercer d'autres métiers que celui de manœuvre et, en dehors des saisons où ils trouvent à s'occuper à des travaux agricoles tels que terrassements, fenaisons et vendanges, ils ont, avec notre aide, bien de la peine à gagner leur subsistance quotidienne.

Nous nous félicitons vivement du zèle consacré à ces placements de nos patronnés par M. le colonel Haack, directeur de notre Refuge. La statistique, exposée dans le rapport dont vous allez entendre la lecture, atteste que les résultats obtenus grâce à son activité et à ses relations sont de nature à nous satisfaire pleinement; ils constituent, au profit de nos pensionnaires, la protection efficace que nous leur avons promise et sont la preuve du concours utile que, depuis sa création déjà bien ancienne, notre Société s'efforce de prêter à l'institution du Patronage.

Tout en étant particulièrement attaché au placement et au relèvement moral des hommes hospitalisés au Refuge, notre Directeur ne néglige aucun des soins exigés par l'entretien de cet établissement. Il a, par des travaux exécutés dans des conditions peu coûteuses, amélioré l'état de notre bâtiment principal et de ses diverses dépendances; le dortoir a été plus spécialement l'objet de réparations qui, dans cette partie de notre Asile, étaient nécessitées par la propreté et l'hygiène.

Les rapports que notre Société entretient avec l'administration pénitentiaire nous facilitent au plus haut degré l'accomplissement de notre tâche. M. Mallecaze, dès son arrivée à Bordeaux en qualité de directeur de la

circonscription pénitentiaire, avait consenti à prendre dans notre Conseil d'administration et notre Comité exécutif la place que ses prédécesseurs y avaient tous successivement occupée. Durant son séjour à Bordeaux, il n'a cessé de témoigner à notre Œuvre le plus bienveillant intérêt et nous gardons avec plaisir le souvenir de la courtoise obligeance avec laquelle il préparait et secondait les heureux résultats de nos visites au fort du Hâ. Son successeur, M. Caraguel, a gracieusement accueilli notre désir de conserver, au profit de notre Œuvre, un appui dont elle ne saurait être privée sans que le patronage qu'elle exerce en soit sérieusement compromis: nous le remercions de l'honneur qu'il nous a fait et du service qu'il nous rend en consentant à s'associer à l'administration de notre Œuvre et à partager avec nous le profit de son expérience éclairée.

Il y a trois ans, nous nous séparions avec un vif sentiment de regret de notre collègue, M. Marcillaud de Bussac, éloigné de Bordeaux par la cessation anticipée de ses fonctions judiciaires: nous lui conférions, en témoignage de notre gratitude pour les services qu'il lui avait rendus, le titre de Président honoraire de notre Société de patronage; il en avait été profondément touché et avait tenu à continuer de figurer au nombre de nos souscripteurs. Sa mort récente a été pour nous tous une cause de profonde affliction et nous conserverons fidèlement le souvenir de son utile et aimable collaboration.

En donnant la parole à M. Rödel, notre dévoué Secrétaire général, pour la lecture de son rapport annuel, je tiens à le féliciter, au nom de notre Société, de sa récente nomination de conseiller à la Cour. Bien des gens, mêlant quelque ironie à leur notion très imparfaite des mœurs judiciaires, prétendent que, devenu conseiller, il aura, au palais, moins de travail que par le passé. Si cela est exact, les loisirs que lui a faits son décret de nomination seront autant d'heures gagnées par la philanthropie bordelaise, dont il est et restera l'un des serviteurs les plus zélés.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Les sympathies dont notre Société de patronage a été entourée depuis sa fondation et qui lui ont permis de vivre et de prospérer, lui deviennent de plus en plus nécessaires à mesure que s'accroît le nombre d'œuvres destinées à secourir la souffrance physique et morale et dignes, à ce titre, de la sollicitude de tous les cœurs généreux. Des appuis dont nous ne saurions trop vivement nous montrer reconnaissants nous sont libéralement accordés par les pouvoirs publics et les assemblées électives de notre département et de notre cité; de nombreux amis de notre Œuvre nous témoignent par leurs dons en argent et en nature l'intérêt qu'ils portent au succès de notre Patronage. Il importe, cependant, pour le

bien que nous nous efforçons d'accomplir et dont la réalisation est justifiée par le rapport que vous allez entendre que nos ressources s'accroissent avec les besoins de l'assistance par nous pratiquée. Joignez vos efforts aux nôtres pour gagner à notre Société le concours généreux de tous ceux dont le cœur ne reste insensible à aucune des misères humaines et qui, en venant en aide à nos protégés, auront aussi la satisfaction de s'associer à une œuvre d'incontestable utilité sociale.

Rapport de M. Rödel, secrétaire général.

MESDAMES,
MESSIEURS,

J'ai le vif regret d'avoir à commencer ce rapport en évoquant le souvenir d'un membre disparu de notre Comité exécutif. Je veux parler d'un des plus anciens et des plus dévoués d'entre nous, de notre Président honoraire, M. Marcillaud de Bussac.

La mort de
M. Marcillaud
de Bussac.

M. Marcillaud de Bussac était depuis bien longtemps des nôtres : depuis l'époque où, substitut du Procureur de la République à Bordeaux, il avait pu, spécialement au Petit Parquet, apprécier les services rendus par notre Œuvre. Il s'y était bien vite attaché et il avait grandement contribué à assurer son bon fonctionnement en resserrant, en organisant et en régularisant ses relations avec le Parquet.

Entré, il y a vingt-cinq ans, dans notre Conseil, il s'y était aussitôt fait une place à part. Son assiduité et son zèle étaient exceptionnels. Son dévouement ne l'était pas moins. En 1900, il avait été appelé aux fonctions de vice-président du Comité exécutif de la Société. Vous savez qu'il présidait déjà une autre œuvre, sœur cadette de la nôtre, le Comité de défense des enfants traduits en justice, à la tête duquel il avait remplacé M. le président Calvé.

C'est avec un sentiment de profond et sincère regret que nous apprîmes, il y a trois ans, que M. de Bussac, devant l'heure normale de la retraite, abandonnait son poste de président de Chambre à la Cour d'appel et qu'il quittait aussitôt notre ville pour se retirer à Chabanais, dans ce pays aimé qui l'avait vu naître et qui l'a vu mourir. M. le président Calvé exprimait alors de la façon la plus heureuse, à notre Assemblée générale du 22 décembre 1906, les sentiments que nous inspirait la détermination de notre collègue. Ces sentiments, vous les partagiez si pleinement qu'à la

fin de la séance, par un vote unanime, vous confériez à M. Marcillaud de Bussac le titre de président honoraire de la Société, lui donnant ainsi le plus haut témoignage de sympathie et de reconnaissance qui fût en votre pouvoir. M. Marcillaud de Bussac est donc resté des nôtres jusqu'à la dernière heure.

Il est mort pendant les vacances dernières, alors que tous nous étions dispersés, et sans qu'il nous fût possible de rien faire pour saluer, au nom de notre Société, sa dépouille mortelle. Nous pouvons, du moins aujourd'hui, rappeler les services rendus par lui à notre OEuvre et exprimer publiquement les regrets que sa mort nous a fait éprouver. Nous n'aurons garde d'oublier le président de Bussac. Nous conserverons fidèlement son souvenir comme nous gardons le souvenir des Silliman, des Grossard, des Couve et de tous ceux qui ont eu foi dans l'OEuvre du patronage et qui, à l'exemple des Roussel, des Villion, des Robin, y ont consacré leur temps, leur intelligence ou leur fortune, sur le théâtre où notre Société est appelée à déployer son activité.

Le départ de
M. Mallecaze.

J'ai aussi à exprimer les regrets que nous a fait éprouver le départ de M. Mallecaze, directeur de la circonscription pénitentiaire de Bordeaux, qui, il y a quelques mois à peine, a été placé à la tête de la circonscription pénitentiaire dont le siège est à Toulouse. Nous avons vivement apprécié le concours de M. Mallecaze, qui faisait partie de notre Comité exécutif, et les services par lui rendus à notre OEuvre pendant le séjour relativement court (deux ans et demi à peine) qu'il a fait à Bordeaux. Nous savons que, pour des raisons de famille, il désirait vivement sa nomination à Toulouse, nous ne pouvons donc que le féliciter de l'avoir obtenue. Mais cela ne saurait diminuer nos regrets très réels et très sincères.

Nomination de
M. Caraguel.

Fort heureusement, nous avons trouvé dans son successeur, M. Caraguel, qui, tout comme lui, nous arrive de Pau, les mêmes idées et le même dévouement à la cause du Patronage. Fidèle en cela aux traditions de l'administration pénitentiaire, M. Caraguel a bien voulu accepter, avec un empressement dont nous lui sommes reconnaissants, au sein de notre conseil, la place que ses prédécesseurs ont tenu à honneur d'occuper. Il apportera ainsi à notre OEuvre le concours de son expérience et de son autorité. M. Caraguel a été jusqu'ici absorbé par l'administration de deux circonscriptions, celle de Pau, qu'il venait de quitter, et celle de Bordeaux dont il devenait titulaire. Cette double charge prendra fin prochainement; mais celle qui incombera désormais à M. le Directeur sera encore bien lourde puisque, par suite d'une réorganisation des services pénitentiaires, la nouvelle circonscription de Bordeaux comprendra cinq départements : la Gironde, les Landes, les Basses-Pyrénées, le Lot-et-Garonne et la Dordogne.

Nous sommes certains d'avance que, malgré la lourdeur de sa tâche officielle, M. Caraguel ne nous marchandera ni son concours ni son dévouement.

Je vous parlais, l'an dernier, de la nomination alors relativement récente de M. le colonel Haack à la direction de notre Refuge, en remplacement de l'excellent M. Caron, devenu notre directeur honoraire. Je vous disais les services déjà rendus et les résultats déjà obtenus par lui. J'exprimais en même temps l'espoir qu'il ferait encore mieux par la suite. Je suis heureux de dire aujourd'hui que la réalité a répondu à notre attente.

M. le directeur
Haack.

Vous pourrez en juger à tous les points de vue : et par ce que vous verrez vous-mêmes, et par ce que nous vous dirons, et par les chiffres que nous vous donnerons dans un instant, M. le colonel Haack a pleinement justifié la confiance que nous avons mise en lui. Nous ne pouvons que le remercier, au nom de notre OEuvre, de son zèle et de son dévouement.

J'aborde, Mesdames, Messieurs, le compte rendu du dernier exercice, le trente-cinquième depuis que l'OEuvre a été fondée.

Statistique du
35^e exercice.

Du 1^{er} novembre 1908 au 31 octobre 1909, notre Refuge a reçu 531 pensionnaires. Il en restait 6 le 1^{er} novembre 1909. Cela fait donc un chiffre total de 537 individus ayant profité de l'hospitalité de notre Société pendant cet exercice. Or, pendant l'exercice précédent, nous en avions reçu 406. Nous avons donc à noter, pour cette année, une augmentation de 131 unités. Voilà certes un notable accroissement, d'autant plus digne d'être souligné qu'il y a un an, c'est une diminution assez sensible sur l'exercice antérieur que j'avais à vous signaler.

Nombre de
pensionnaires

La Société, en dehors du Refuge, a assisté 28 familles ou individus isolés contre 38, l'an dernier, soit 10 de moins. En définitive, le total des individus ou familles ayant bénéficié de notre assistance, sous ses diverses formes, a été, au cours de cet exercice, de 565.

Il y aurait beaucoup à dire des secours donnés à des familles en dehors du Refuge. La situation de ceux que la détention du chef de famille prive de ressources est certes bien intéressante, parfois même absolument navrante : Quelles misères il peut y avoir là à secourir ! Mais, en pareille matière, il faut être prudent, car on risquerait vite d'être débordé. Nous en avons chaque jour la preuve, et la raison doit nous empêcher d'aller toujours aussi loin que le cœur risquerait de nous conduire. Quoi qu'il en soit, nous avons pu, à ce point de vue, rendre encore bien des services; nous avons pu faire un peu de bien. Nous continuerons dans cette voie, en nous gardant de toute imprudence.

Provenances. Sur les 537 individus hospitalisés au Refuge :

35° EXERCICE		31° EXERCICE	33° EXERCICE
193	sortaient du fort du Hâ ou du Dépôt de mendicité	160	218
67	sortaient d'autres établissements pénitentiaires du dehors : maisons centrales, maisons d'arrêt, établissements correction- nels, etc.	55	55
69	venaient du petit parquet	55	62
177	venaient sur la recommandation de membres du Comité	105	122
24	étaient envoyés par les autorités locales ou des établissements divers de Bordeaux ou du dehors	26	30
7	sortaient des patronages du dehors	5	5
<u>537</u>		<u>406</u>	<u>492</u>

Presque tous ces chiffres sont supérieurs à ceux de l'exercice précédent, ce qui se comprend, puisque le total des pensionnaires reçus est lui-même plus élevé. Un seul est légèrement inférieur, c'est celui des pensionnaires envoyés par les autorités locales ou des établissements divers de Bordeaux ou du dehors : 24 au lieu de 26. Il ne paraît pas que cette diminution, d'ailleurs sans importance, comporte d'observation spéciale. Je ferai toutefois remarquer que le nombre des pensionnaires de cette catégorie paraît avoir une tendance constante à la diminution depuis quelques années déjà.

Antécédents. Sur les 537 pensionnaires du Refuge, au cours du 35° exercice, 4 seulement étaient sans antécédents judiciaires; 159 avaient des antécédents inconnus ou douteux; 374 avaient été certainement condamnés. Ces derniers s'étaient rendus coupables des crimes et délits suivants :

35° EXERCICE		31° EXERCICE	33° EXERCICE
206	Vagabondage, mendicité	178	241
92	Vol.	57	63
25	Escroquerie, abus de confiance, faux, grivèlerie	33	20
9	Ivresse.	4	7
33	Bris de clôture, coups, outrages, rébellion	28	26
5	Attentats et outrages publics à la pudeur.	3	7
4	Désertion, insoumission, délits militaires	6	7
<u>374</u>		<u>309</u>	<u>371</u>

Je ne crois pas que ces chiffres comportent de remarques particulières bien intéressantes. Tous sont en augmentation sur ceux de l'an dernier, sauf deux : 25 condamnés pour escroquerie, abus de confiance, faux, grivèlerie, contre 33, et 4 condamnés pour délits militaires (désertion, insoumission, etc.) contre 6.

Sur nos 537 pensionnaires, 15 étaient étrangers, contre 16 sur 406, l'an dernier. Vu le chiffre global supérieur des admissions, cela représente une certaine diminution de la proportion : le 35° de la population totale au lieu du 25°. Sur ces 15 étrangers, il y avait 4 Suisses, 2 Espagnols, 3 Allemands, 1 Russe et 5 Argentins. Les Belges, qui étaient généralement représentés les années précédentes, ont disparu cette fois.

En ce qui concerne l'âge, voici la façon dont se répartissent nos pensionnaires :

35° EXERCICE		34° EXERCICE	33° EXERCICE
104	avaient moins de 20 ans	78	74
154	avaient de 20 à 30 ans	100	119
135	avaient de 30 à 40 ans	84	114
76	avaient de 40 à 50 ans	72	80
15	avaient de 50 à 60 ans	46	63
23	avaient au-dessus de 60 ans.	26	42
<u>537</u>		<u>406</u>	<u>492</u>

Les mineurs de 20 ans ont encore augmenté, et très fortement. Le léger accroissement de l'an dernier est devenu beaucoup plus important cette année : 104 contre 78 et 74.

Mais l'augmentation la plus sensible est celle que nous constatons dans la catégorie des individus âgés de 20 à 30 ans. Leur nombre est passé de 100 à 154, soit plus d'un tiers en plus !

Par contre, les hommes âgés de plus de 50 ans continuent à être de moins en moins nombreux.

Il est intéressant de noter que la plupart des jeunes gens qui arrivent au Refuge lui sont adressés par les membres du Parquet, ce qui prouve bien que les services rendus par l'Oeuvre sont hautement appréciés par les officiers du ministère public de notre ville.

Comme toujours, nos pensionnaires exercent les professions les plus variées. Cette année, nous avons eu 3 artistes dramatiques, 1 dompteur, 1 étudiant, 1 instituteur, 5 infirmiers, 3 électriciens, 21 employés de commerce, commis ou comptables, etc.

Au point de vue de leur degré d'instruction, nos 537 pensionnaires se répartissent ainsi :

35° EXERCICE		34° EXERCICE	33° EXERCICE
3	avaient une instruction que nous qualifions de supérieure (c'est-à-dire attestée par des brevets)	4	7
484	savaient lire et écrire.	359	432
8	savaient lire seulement.	11	12
42	ne savaient ni lire ni écrire.	32	41
<u>537</u>		<u>406</u>	<u>492</u>

(1) V. l'état des professions, p. 21.

Nationalités.

Age.

Professions (1).

Degré d'instruction.

Voici maintenant ce que sont devenus nos hôtes en quittant le Refuge :

35 ^e EXERCICE		34 ^e EXERCICE	33 ^e EXERCICE
212	ont été placés ou établis	114	99
37	ont été rapatriés.	25	17
19	ont été embarqués.	7	12
6	ont été engagés	3	2
2	ont été réconciliés avec leur famille.	1	»
12	ont été placés dans les hôpitaux ou autres établissements	7	10
168	sont sortis volontairement, disant avoir du travail	187	280
62	sont partis sans donner avis de leur départ.	51	64
13	ont été renvoyés.	5	2
531		490	486
6	restaient au refuge le 1 ^{er} novembre 1909.	6	6
<u>537</u>		<u>496</u>	<u>492</u>

Tout de suite, j'appelle votre attention sur un chiffre, celui des pensionnaires placés ou établis : 212 contre 114 l'an dernier, contre 99 et 90 les années précédentes. Certes, voilà une augmentation notable, même en tenant compte de l'accroissement total du nombre de nos hôtes ! Déjà, l'an dernier, nous avons constaté une amélioration sensible au point de vue qui nous occupe. Comme elle s'est affirmée et développée cette année ! Le rôle de M. le colonel Haack apparaît nettement ici. Nous ne saurions trop le féliciter des résultats obtenus par lui. Demandons-lui de continuer et de faire plus et mieux encore. Certes, les difficultés de cette tâche sont nombreuses et sérieuses, mais quelle récompense que d'avoir la satisfaction de réussir !

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire !

Ici, ce n'est pas le péril qui pourrait arrêter, mais la difficulté. Elle ne saurait arrêter notre Directeur, et il sait bien que nous l'aiderons tous de notre mieux.

Donc, cette année, nous avons placé ou établi 212 de nos hôtes ; nous en avons embarqué 19 et rapatrié 37 ; 6 ont été engagés.

Dans plusieurs circonstances, les juridictions criminelles de notre ville ont fait appel à notre concours dans l'intérêt de prévenus comparaisant devant la justice. Nous nous sommes mis entièrement à la disposition des magistrats et nous avons contribué à assurer l'avenir de malheureux dévoyés, spécialement de mineurs, qui ont pu même ainsi éviter de vêtir le préliminaire de condamnation.

Il existe, vous le savez, pour chacun de nos pensionnaires, une masse individuelle à laquelle est porté le produit de son travail et dont, après déduction de certaines retenues réglementaires, le solde est versé au titulaire à l'heure où il quitte le Refuge.

Le travail au Refuge.

Cette année, 18 hommes ont touché quelque chose à leur départ et ce chiffre de 18 est beaucoup plus considérable que ceux des années précédentes. L'an dernier, il était de 12 contre 7 et 6 au cours des exercices antérieurs. Vous voyez que le mouvement ascensionnel se soutient et s'affirme. Il convient de s'en féliciter.

Sur les 18 hommes dont je parle :

11	ont touché moins de 10 francs.
4	— de 10 à 20 francs.
2	— de 20 à 50 —
1	a touché plus de 100 francs.
<u>18</u>	

Si l'on compare ces chiffres à ceux de l'an dernier, on constate encore une grande amélioration. Puissent les choses s'améliorer encore à ce point de vue dans l'intérêt de nos hôtes !

Les 18 pensionnaires titulaires d'un pécule de sortie nous ont quittés dans les conditions suivantes :

10	ont été placés par nous ou ont dit être placés.
6	sont sortis volontairement.
1	s'est engagé.
1	a été embarqué.
<u>18</u>	

Suivre nos pensionnaires après leur départ, tel serait notre désir le plus vif, tel serait, en bien des cas, l'intérêt de nos hommes. Mais la chose est malaisée, nous vous le disons chaque année.

Les récidives.

Parfois, il est dans la correspondance reçue par nous des lettres intéressantes, curieuses, touchantes, qui méritent de vous être lues. Cette année, je crois n'avoir rien de particulier à vous communiquer à cet égard.

Je vous dois cependant encore, pour rester fidèle à notre tradition, le chiffre des récidives constatées à la charge de nos anciens patronnés, à l'aide des indications fournies par la Maison d'arrêt du fort du Hâ.

Ce chiffre, je me hâte de le dire, est moins satisfaisant que celui des deux dernières années : 20 o/o contre 15 et 16 o/o. Il n'y a pas lieu de nous alarmer outre mesure de cette relative augmentation, d'abord à cause du caractère d'insuffisante certitude de cette statistique, déjà signalé par moi, et surtout parce que nous avons eu souvent naguère à constater des chiffres sensiblement plus élevés, par exemple : 25 et 23 o/o pour les trente et unième et trente-deuxième exercices.

Souhaitons cependant d'avoir à vous donner, l'an prochain, et les années à venir, des chiffres de plus en plus satisfaisants.

Les
réhabilitations. Rien de particulier à vous dire cette fois de la question des réhabilitations. Nous continuons à y attacher la particulière importance que je vous ai dite si souvent et à faire toujours tout notre possible dans cet ordre d'idées. Mais je n'ai rien de spécial ni d'intéressant à noter cette année.

La libération
conditionnelle. En ce qui concerne la libération conditionnelle, nous continuons à être extrêmement sollicités de tous les côtés. Mais, fidèles à la méthode adoptée par nous et que je vous exposais l'an dernier, nous n'admettons pas, en principe et sauf exception bien entendu, de patronner les détenus qui n'ont aucune attache avec la Gironde. Nous réservons notre patronage pour ceux qui ont été condamnés par les juridictions du département, ou qui sont originaires de la Gironde, ou qui ont des attaches dans le pays.

La situation (1)
financière. Le nombre toujours croissant des demandes reçues par nous ne peut que nous engager à persévérer dans la voie adoptée jusqu'ici. Je laisse à notre honorable Trésorier le soin de vous faire connaître en détail la situation financière de notre Société. Mais je dois, dans ce rapport, adresser une fois de plus les remerciements de notre Œuvre à tous ceux qui la font vivre, qui lui permettent de poursuivre et de réaliser son but : à la Ville de Bordeaux, toujours si disposée à seconder les initiatives généreuses ; au Conseil général de la Gironde, au Ministère de l'Intérieur, dont les subventions nous sont si précieuses en même temps que l'appui moral dont elles sont la manifestation ; à tous nos adhérents, à tous nos souscripteurs (2), pour la plupart si anciens et si fidèles. Que le nombre des donateurs, généreux ou modestes, augmente, augmente encore. Pour faire œuvre utile, il faut des ressources — plus on en a, plus on peut faire du bien. Certes, l'argent n'est pas tout, mais sans lui en quel état d'infériorité relative est-on placé ?

Les dons en nature, toujours si appréciés de nous, ne pourraient-ils se multiplier ? Il est tant de choses qu'on pourrait nous donner. Tous les articles d'alimentation, liquides ou solides, sont indiqués au premier chef, et les objets de vestiaire : vêtements, articles de lingerie, coiffures, chaussures ! Les chaussures surtout toujours trop rares, toujours trop petites. Comme il nous en faudrait davantage !

La Presse. Si les choses à donner sont innombrables, les manières de donner, elles aussi, sont multiples. C'est pourquoi je veux et dois comprendre la Presse parmi nos donateurs. Ne nous donne-t-elle pas, en effet, depuis plus de trente-cinq ans son concours le plus empressé, le plus complet, le plus désintéressé ? Aussi notre reconnaissance la plus vive lui est-elle acquise, sans que nous ayons à faire aucune réserve, aucune distinction.

(1) V. pages 22-23.

(2) V. pages 25-26.

J'avais le plaisir de vous annoncer, l'année dernière, que nous avions obtenu à l'Exposition franco-britannique de Londres de 1908 un diplôme d'honneur. L'Exposition de Bruxelles.

Une foire de monde est à peine fermée qu'une autre se prépare aussitôt. L'an prochain, Bruxelles doit être le siège d'une grandiose exposition internationale et universelle à laquelle la France prend part officiellement. Le souvenir de la belle Exposition de Liège en 1905 et une foule de raisons tirées de la proximité des frontières, de l'affinité des langues, des relations si étroites des deux pays, doivent faire souhaiter que l'éclat de la participation française à l'Exposition de Bruxelles soit considérable.

Le comité d'admission et d'installation de la classe 112 (Assistance publique et privée) nous a demandé d'aller à Bruxelles comme nous étions allés à Londres et son appel était d'autant plus honorable que, cette fois aussi, on ne sollicite pas, pour notre groupe, la masse des exposants, on fait un choix et on ne s'adresse qu'aux œuvres principales, à celles qui ont déjà fait leurs preuves, qui constituent une élite. Nous ne pouvons qu'être très flattés de l'honneur dont nous sommes l'objet, mais nous ne saurions en être surpris, surtout quand nous voyons à la tête de ce comité, comme président M. Ferdinand Dreyfus, comme secrétaire et rapporteur M. Louiche-Desfontaines, tous deux parfaitement au courant des choses du patronage, tous deux amis de notre Œuvre.

Du reste, les noms de nos amis sont nombreux dans la liste du comité où l'on voit figurer deux Bordelais, M. Marin et votre Secrétaire général.

Nous avons répondu à l'appel qui nous était adressé et nous avons décidé de faire un envoi à l'Exposition de Bruxelles ; mais nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour limiter le plus possible la dépense qui, par le fait, sera des plus modiques. Beaucoup d'objets exposés à Bordeaux en 1907, à Londres en 1908, figureront à Bruxelles en 1910 ; quelques légères retouches faciles à faire suffiront pour les mettre à point.

J'ai pris l'habitude, Mesdames et Messieurs, de vous donner en terminant mes rapports le chiffre total des pensionnaires assistés par notre Œuvre depuis sa fondation :

En 35 ans, notre Société a assisté ou aidé 14,888 pensionnaires admis au Refuge ; 900 familles ou personnes isolées en dehors du Refuge ; 1,325 individus envoyés à l'auberge à l'aide de bons spéciaux (système actuellement abandonné par nous), soit un total de 17,113.

Quel chiffre suggestif ! que de services il représente ! que de bien accompli il résume ! Certes, il est nombre de cas auxquels notre Œuvre s'est intéressée où elle doit reconnaître qu'elle n'a pu réaliser le but entrepris, qu'elle a échoué ; mais, par contre, que de réussites elle a droit de porter à son actif, que d'efforts couronnés de succès, que d'existences sauvées !

On ne peut avoir la pensée de réussir toujours, ni même presque

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

COMPTE RENDU DE

RECETTES		
En caisse et en dépôt chez les banquiers . F.		3,294 14
SUBVENTIONS :-		
Ministère de l'Intérieur 1908	2,000 »	
Conseil général 1909.	800 »	
Conseil municipal 1909.	1,000 »	
		3,800 »
DONS :		
Souscriptions diverses, suivant état.		2,670 »
INTÉRÊTS : 1° sur Rente 3 0/0 1,487 »		
2° sur fonds déposés 63 05		
	1,550 05	
Encaissé différence sur achat titre renté, remploi du don de M ^{lle} Etcheborn.	26 90	
		1,576 95
RECETTES SUIVANT ÉTAT DU DIRECTEUR :		
Travail du dehors	31 »	
Produit de l'industrie.	1,881 »	
Versements faits par les hommes	23 70	
Avoir des entrants	81 35	
Liquidations de comptes	75 85	
Produits divers	89 95	
		2,182 85
		13,523 94

DES PRISONNIERS LIBÉRÉS

L'EXERCICE 1908-1909

DÉPENSES		
DÉPENSES SUIVANT ÉTAT DU DIRECTEUR :		
Nourriture F.	1,862 40	
Habillement.	137 10	
Blanchissage, savon, désinfection	116 70	
Éclairage, chauffage, cuisson des aliments	269 80	
Achat de lingerie, mobilier, matériel.	262 05	
Entretien	331 60	
Frais généraux et de bureau	78 45	
Appointements.	2,987 20	
Travail et avoir remboursé aux partants, rapatriements, secours	679 40	
Avances en argent, timbres, prêts aux hommes.	245 70	
Dépenses pour l'industrie.	1,459 35	
Contributions	253 95	
Gratifications.	711 45	
		9,395 15
Cotisation au comité de Blaye.	50 »	
Note de M. H. Rödel, secrétaire général	45 75	
Commission d'encaissement	83 55	
		179 30
Solde en caisse	691 54	
En dépôt chez les banquiers	3,257 95	
		3,949 49
		13,523 94

LISTE GÉNÉRALE

DES

DONATEURS-SOUSCRIPTEURS

35^e Exercice : 1908-1909

Allocation du Ministère de l'Intérieur (1908)	F.	2,000	»
— du Conseil général (1909)		800	»
— du Conseil municipal (1909)		1,000	»
TOTAL.		<u>3,800</u>	»

MM. Audinet et Buhan	10	<i>Report.</i>	F.	675
Bal des Bouchers	50	M ^{me} Cinto (J.)		10
Bal des Etudiants	50	Collecte du jury de la cour		
Ballande (André)	100	d'assises, 4 ^e trim. 08.		13
Baour et C ^{ie}	25	Collecte du jury de la cour		
Barton et Guestier	50	d'assises, 1 ^{er} trim. 09.		10
Bethmann (de)	10	MM. Cousteau frères		50
Birot-Breuilh, prem. prés.	5	Couve (Ch.)		10
Bonifas (P.)	5	M ^{me} Cruse (V ^e)		100
Bordes de Fortage (de)	5	MM. Cruse (Ed.)		100
Bosc (Ch.)	20	Cruse (Henri)		20
Bosc (H.)	10	Cruse (F.)		20
M ^{lle} Bosc (Elisabeth)	10	Cruse (Hermann)		100
MM. Bouchard (J.)	5	Cruse (Roger)		40
Brandenburg	100	Cunliffe, Dobson et C ^{ie}		10
Brown (H.)	20	Dadelszen (de)		10
Buhan (G. de)	10	Daney		2
Cahen frères	10	Degraaf, Sayé, Bégué		10
Calvé (J.), prés. à la Cour	25	Demay		10
Calvé frères	20	Demons, doct.-médecin.		20
Calvet (J.) et C ^{ie}	100	Desbonne		3
Canivinq, proviseur du Lycée	10	Descas fils		10
Cathala, notaire	5	Desclaux de Lacoste		3
Cazalet (Ch.)	5	Ducasse		5
Cazalet (B.)	5	Dupuy (Abel)		2
Chalès (A.)	5	Dupuy (Paul)		10
Chavoix, vice-pr. trib. civ.	5	Durand et Videau		20

A reporter.F. 675

A reporter.F. 1,268

Report. . . F. 1,263	
MM. Eschenauer.	20
Fau (J.)	20
Faugère (Henri).	5
Ferrand, avoué	5
Ferrière (H.)	5
Fosse et C ^e	100
Fulchi	5
Gaden (Ch.)	40
Galtié (E.)	20
Garric (J.)	10
Garros (L.)	10
Garros (H.)	10
La Gironde.	10
M ^{me} Glotin (V ^e)	10
MM. Gomez-Vaéz	5
MM. Hanappier et C ^{ie}	5
Jay (A.)	20
Labadie et C ^{ie}	50
Lafargue (Comptoir d'es- compte)	50
Lalande et C ^{ie} (Armand)	25
Lançon (A.)	20
Laparra	5
Larcher père et fils	20
Léon (Alexandre)	5
Lesca, ancien président	20
Lévy (Isaac), grand rabbin	5
Louit frères.	20
M ^{me} Luze (A. de)	50
MM. Luze (Ch.-A. de)	50
Luze et fils (A. de)	50
Magne	10
Mairie de Bordeaux	10
MM. Maletta	10
Marie Brizard et Roger.	10
Marin	2
Mathieu (Samuel), pasteur	3
Matignon.	5
Maurel frères.	50
Maurel et Prom.	25

A reporter. F. 2,058

Report. . . F. 2,058	
MM. Mestrezat (D.-G.)	25
Mestrezat (A.)	25
Molinié.	5
Mont-de-Piété (M. le direct ^r).	5
MM. Momméja	5
Paris et Damas	25
Payraud	5
Petit (Matéo)	10
Peyrelongue (H.)	5
Peyrelongue (M.)	10
Preller (L.)	20
Prom (Jos.)	10
M ^{me} Prom (V ^e)	10
MM. Le Quellec (Casimir).	100
Rancourt (de)	10
Ravel (de)	5
Renous	5
M ^{me} Richemont (la Cesse de)	5
M ^{me} Rietmann.	5
MM. Rödel (H.), conseiller à la Cour d'appel	20
Rödel et fils frères	25
Rodrigues fils.	5
Saignat	5
Salles	5
Samazeuilh (F.)	25
Schröder, Schyler et C ^{ie}	25
Segrestaa.	10
Société suisse de bienfaisance.	30
M ^{me} Sorbé (A.)	20
MM. Sorbé (Octave)	5
Soula, de Trincaud-Latour (Banque de Bordeaux)	10
Souscription anonyme	50
M ^{me} Surget.	5
MM. Tastet et Lawton	30
M ^{me} Teindas	20
MM. Tournon (H.)	20
Vénot	2
M ^{me} Vieillard (Ch.)	10

TOTAL. . . . F. 2,670

Bordeaux. — Imp. G. GOUNOUILHOU, 11, rue Guisarde.